

3.7

Autres décisions

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- DaCosta, Paulo
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispenses relatives à la préparation professionnelle

- Gibbons, Owens
Gestion de portefeuille Natcan inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q-9 concernant la préparation professionnelle.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Bélanger, Pierre
Gestion de portefeuille Natcan inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de Gestion de portefeuille Natcan inc.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti de la condition suivante :

- l'activité est limitée aux contrats d'options.

Autorisation d'agir à titre de responsable en matière de titres dérivés

- Chrispin, Gregory

Conseillers en Gestion Globale State Street Itée

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'agir à titre de responsable en matière de titres dérivés pour le compte de Conseillers en Gestion Globale State Street Itée.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti de la condition suivante :

- l'activité est limitée aux contrats d'options.

Dérogation au paragraphe n° 2 de l'article 41 de l'Instruction générale n° Q-9

- Chrispin, Gregory
Conseillers en Gestion Globale State Street Itée

Une dérogation a été accordée au représentant lui permettant de déroger aux dispositions du paragraphe n° 2 de l'article 41 de l'Instruction générale n° Q-9.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Merrill Lynch Canada Inc.

Approbation d'un emprunt de 50 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 931 000 000 \$.

MGI Securities Inc.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 4 152 999 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jovian Capital Corporation en faveur de MGI Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jovian Capital Corporation renonce à concourir est de 1 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.